

MODE D'EMPLOI

CHÈQUES VACANCES À PRIX COÛTANT

Comment ça marche ?

Les Chèques Vacances ont une **durée de validité de 2 ans** en plus de son année d'émission (*un chèque émis en 2023 sera valable jusqu'au 31/12/2025*).

Découvrez le réseau des Chèques Vacances [en cliquant ici](#).

Vos Chèques Vacances sont périmés ? Vous pouvez toujours les échanger 3 mois après la date limite. [Plus d'info](#)

Quand est-ce qu'on peut les avoir ?

Une commande est passée **chaque mois**.

Il vous suffit d'envoyer votre formulaire de demande complété, signé et accompagné d'un chèque **avant le 20 du mois**, jusqu'au **20 novembre au plus tard**.

Vous pouvez fractionner vos achats : **3 demandes maximum/an**.

**Votre chèque sera encaissé en fin de mois
et vous recevrez vos Chèques Vacances en début de mois suivant.**

✓ *Pour info : Il n'y aura pas de commande en juillet.*

Les demandes pour l'été devront être envoyées avant le 20 juin et les chéquiers seront distribués début juillet.

Combien ça coûte ?

Pour exemple, vous trouverez ci-dessous le détail des montants à payer par l'adhérent(e), selon sa situation familiale et sa tranche, pour l'achat à prix coûtant du montant maximum/an.

Formule de calcul = Valeur du chéquier ANCV commandé – Participation du CAS (% selon la tranche)
+ 1 % de la valeur du chéquier ANCV commandé

Pour les personnes déclarées seules ou en couple, **sans enfant** :

Plafond maximum/an	Tranches	Participation du CAS	+ Frais émission % montant du chéquier	A payer par l'adhérent
400 €	Tranche 1	50 % = 200 €	+ 1 % (= 4 €)	204 €
	Tranche 2	40 % = 160 €	+ 1 % (= 4 €)	244 €
	Tranche 3	30 % = 120 €	+ 1 % (= 4 €)	284 €
	Tranche 4	20 % = 80 €	+ 1 % (= 4 €)	324 €
	Tranche 5	10 % = 40 €	+ 1 % (= 4 €)	364 €

Pour les personnes déclarées seules ou en couple, **avec enfant(s)** :

Plafond maximum/an	Tranches	Participation du CAS	+ Frais émission % montant du chéquier	A payer par l'adhérent
500 €	Tranche 1	50 % = 250 €	+ 1 % (= 5 €)	255 €
	Tranche 2	40 % = 200 €	+ 1 % (= 5 €)	305 €
	Tranche 3	30 % = 150 €	+ 1 % (= 5 €)	355 €
	Tranche 4	20 % = 100 €	+ 1 % (= 5 €)	405 €
	Tranche 5	10 % = 50 €	+ 1 % (= 5 €)	455 €

✓ Le règlement se fera **par chèque**, à l'ordre du CAS, accompagné du formulaire correspondant complété, daté et signé.